



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



2010-02-11

Non classifié

# **Rapport trimestriel de la GRC sur les armes à impulsions**

## **Du 2009-01-01 au 2009-03-31**

Préparé par :

Unité nationale sur le recours à la force, Section du recours à la force et des programmes opérationnels,  
Sous-direction de la police criminelle nationale, SPCA



## Table des matières

Sommaire .....	p. 3
Armes à impulsions – Introduction.....	p. 4
Armes à impulsions – Déploiements .....	p. 5
Armes à impulsions – Efficacité.....	p. 7
Armes à impulsions – Catégories d’incidents.....	p. 10
Armes à impulsions – Comportements des sujets.....	p. 11
Armes à impulsions – Blessures des sujets.....	p. 14
Armes à impulsions – Présence perçue d’alcool ou d’autres substances.....	p. 17
Annexe A : Achat et élimination des armes à impulsions .....	p. 18
Annexe B : Nombre de membres formés à l’utilisation des armes à impulsions .....	p. 19
Annexe C : Carte des divisions de la GRC.....	p. 20



## Sommaire

Le présent rapport sur l'utilisation d'armes à impulsions (AI) par la GRC s'étend sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009 et fournit des détails sur les types de déploiements, leur efficacité, les catégories d'incidents, les comportements des sujets, les blessures subies par les sujets et la présence perçue d'alcool ou d'autres substances. Dans la majorité des cas, l'utilisation de l'AI s'est révélée un choix d'intervention efficace pour faire face aux comportements des sujets. Dans certaines situations, l'AI a été inefficace, notamment à cause du fonctionnement défectueux de l'arme, des vêtements épais ou amples que portaient les sujets ou du déploiement inefficace des sondes.

Le 19 janvier 2009, la GRC a mis sur pied une nouvelle base de données de rapports sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CSIA) comprenant 14 sites pilotes répartis dans tout le Canada. Les rapports CSIA permettent d'améliorer l'imputabilité et la formation pertinente de la police grâce à une méthode normalisée pour documenter les comportements des sujets et le recours aux options d'intervention. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la présentation de rapports CSIA est obligatoire dans l'ensemble de la GRC.

Les données statistiques dans ce rapport proviennent de renseignements tirés de la base de données de la GRC sur les armes à impulsions et de la base de données des rapports CSIA. Pour la présente période de rapport, seuls les déploiements d'AI signalés dans les rapports CSIA ont été fusionnés aux renseignements de la base de données sur les AI.

### Principales constatations :

- Il y a eu 195 cas de déploiement d'AI sur 192 sujets durant la période de rapport.
- 162 de ces déploiements (83,1 %) ont permis de maîtriser les sujets.
- La présence seule (soit le non-déploiement de l'arme en mode à effet paralysant ou en mode à sondes) représente 122 (62,6 %) déploiements et s'est révélée être un outil efficace de désescalade.
- Les cas de tapage et de plaintes relatives aux armes à feu représentent 69 (35,4 %) de tous les cas où une arme à impulsions a été déployée.
- Les interventions d'agents attribuables à la santé mentale ou aux idées suicidaires des sujets représentent en tout 23 déploiements d'AI (11,8 %).
- Dans 80 incidents (41 %), les membres ont déployé leur AI même s'ils ont déclaré faire face à une menace de mort ou de blessures graves.
- Sur les 195 déploiements d'AI, dans 94,8 % des cas, aucune blessure n'a été subie autre que l'effet immédiat de l'AI, soit une brûlure légère ou une marque laissée par la sonde.
- Un cas de décès à proximité temporelle de l'usage d'une AI a été signalé au cours de la période de rapport. Finalement, on a déterminé que la personne était décédée des suites d'une blessure par balle.
- La consommation d'alcool ou d'autres substances était soupçonnée ou confirmée dans 151 incidents (77,4 %).

## Armes à impulsions - Introduction

L'activation ou l'utilisation d'une arme à impulsions est possible dans deux modes différents, soit :

- **Le mode à effet paralysant :** appuyer ou placer une AI actionnée sur le corps d'une personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière;
- **Le mode à sondes :** déployer une AI actionnée en déchargeant deux sondes électriques munies de petites barbelures qui se fixent aux vêtements ou à la peau de la personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière.

L'utilisation d'une AI est décrite dans le Manuel des opérations (OM) de la GRC, partie 17, qui a été modifiée le 3 février 2009. « L'utilisation » de l'arme dans le cadre d'une intervention est expliqué à l'article 17.7.2 du manuel et survient quand :

- L'AI est actionnée. L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes;
- L'AI est présentée. Il y a présentation lorsque le membre retire l'AI de son étui (actionnée ou non) ou mentionne son utilisation pour tenter de maîtriser une situation.

(Remarque : Le 3 février 2009, la mise en garde relative à l'AI a été retirée de la politique, mais cette mise en garde était en vigueur durant le premier mois de la présente période de rapport. On enseigne aux membres à intervenir verbalement et à faire appel aux méthodes de résolution des conflits, lorsque c'est possible, ainsi qu'à employer des ordres simples, du genre « police, arrêtez-vous! » pour tenter ainsi de contrer le comportement du sujet.)

Après chaque utilisation de l'AI, la politique exige des membres qu'ils en informent leur superviseur dès que possible et qu'ils remplissent le formulaire 3996 (Rapport d'utilisation d'AI) avant la fin de leur quart de travail. Le formulaire 3996 décrit en détail l'utilisation de l'AI lors d'un incident donné.

Pour s'assurer que le formulaire 3996 est rempli comme il se doit, la Section nationale du recours à la force a distribué à toutes les divisions de la GRC un modèle stipulant les informations requises pour bien remplir le formulaire et a réitéré les circonstances dans lesquelles le rapport est exigé. Tous les rapports en suspens sont suivis à l'échelle nationale et mis à jour dès qu'on les a téléchargés avec succès dans la base de données.

Conformément à la politique, les détachements qui participent au projet pilote CSIA sont tenus de remplir un rapport CSIA si l'une des méthodes d'intervention suivantes a été utilisée :

- techniques de contrôle physique intense (p. ex., combat, clé de poignet, etc.);
- armes intermédiaires (p. ex., aérosol capsique, bâton, AI);
- force meurtrière;
- chien de police;
- techniques de contrôle physique modéré qui ont donné lieu à une blessure.

La Section nationale du recours à la force examine continuellement les rapports qu'on lui remet dans le but d'améliorer et de souligner ainsi l'importance de rapports complets et précis sur les AI.



## Armes à impulsions - Déploiements

Le tableau 1 ci-dessous présente les déploiements d'AI par division, par mois, pour la période de rapport. Le tableau 2 indique les types de déploiements par division. Le graphique 1 nous montre la répartition totale des déploiements à l'échelle nationale.

**Tableau 1 : Déploiements par division**

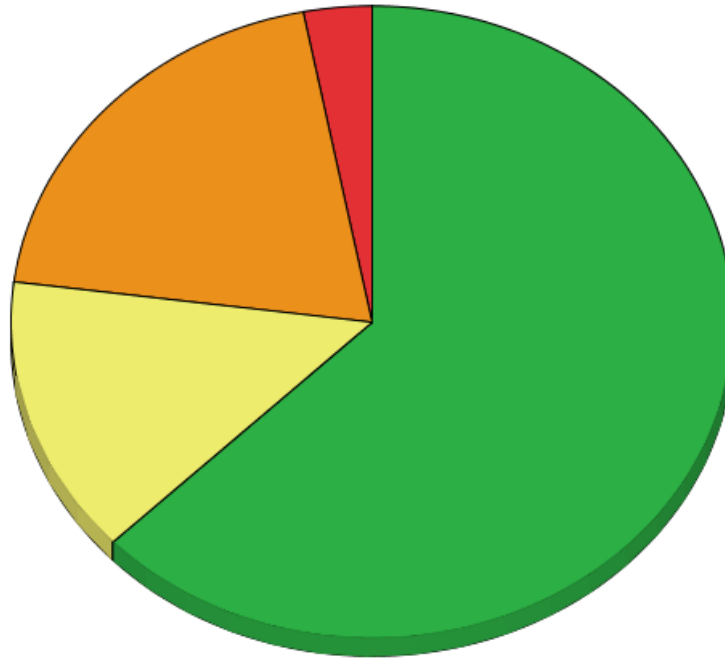
Province	Division	Mois			
		Janvier	Février	Mars	Total :
T.-N.-L.	B	3	2	1	6
Man.	D	6	3	3	12
C.-B.	E	32	21	24	77
Sask.	F	9	14	7	30
T.N.-O.	G	1	1	2	4
N.-É.	H	2	1	2	5
N.-B.	J	6	3	5	14
Alb.	K	11	14	11	36
Î.-P.-É.	L	1	0	1	2
Yn	M	0	5	0	5
Nun.	V	2	0	1	3
DG	DG	0	0	1	1





**Tableau 2 : Types de déploiement par division**

Province	Division	Type de déploiement				
		Présence/ mise en garde seulement	Effet paralysant	Mode à sondes	Effet paralysant et mode à sondes	Total :
T.-N.-L.	B	4	1	1	0	6
Man.	D	8	1	2	1	12
C.-B.	E	44	13	19	1	77
Sask.	F	21	5	3	1	30
T.N.-O.	G	4	0	0	0	4
N.-É.	H	4	0	1	0	5
N.-B.	J	9	3	2	0	14
Alb.	K	20	5	9	2	36
Î.-P.-É.	L	2	0	0	0	2
Yn	M	4	0	1	0	5
Nun.	V	1	0	1	1	3
DG	DG	1	0	0	0	1
<b>Total :</b>		<b>122</b>	<b>28</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>195</b>



### Graphique 1 – Types de déploiement



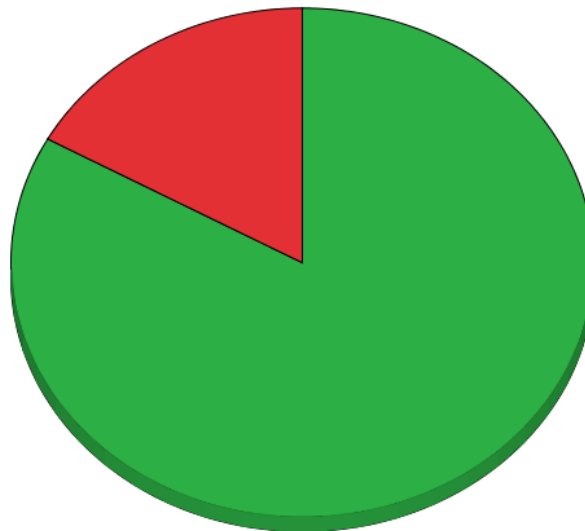
Types de déploiement		Fréquence	Pourcentage
	Présence/mise en garde seulement	122	62.6
	Effet paralysant	28	14.4
	Mode à sondes	39	20.0
	Effet paralysant et mode à sondes	6	3.1
	Total	195	100.0






## Armes à impulsions - Efficacité

Le graphique 2 nous présente un compte rendu de l'efficacité générale des AI. Aux fins de cette analyse, le terme « efficacité » signifie que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le comportement du sujet. Le graphique 3 présente une analyse plus détaillée de l'efficacité de l'AI en fonction du type de déploiement. Enfin, le graphique 4 représente l'analyse de 33 cas où le déploiement de l'AI n'a été d'aucune utilité.

### Graphique 2 – Efficacité générale des AI



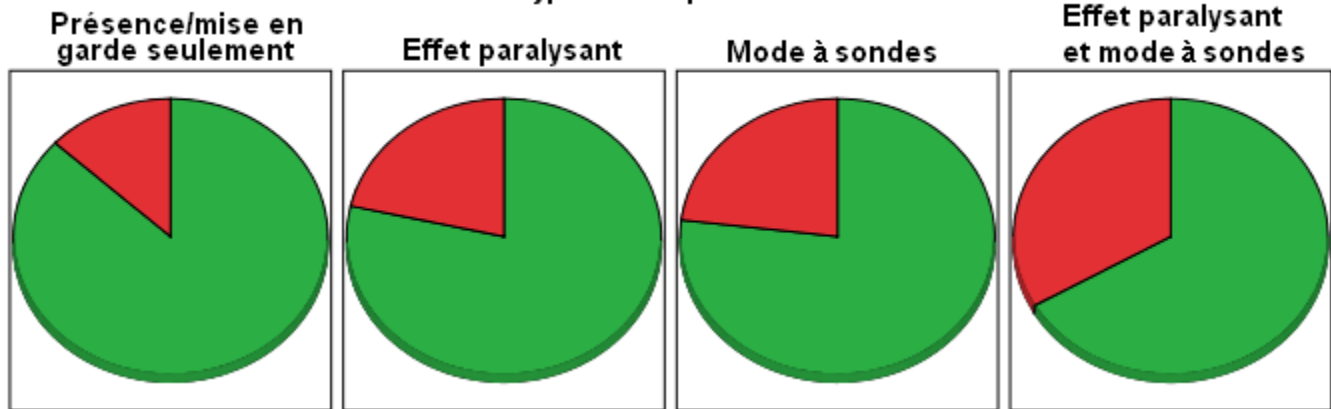
Efficacité des AI	Fréquence	Pourcentage
 Efficace	162	83.1
 Inefficace	33	16.9
 Total	195	100.0





## Graphique 3 – Efficacité des déploiements

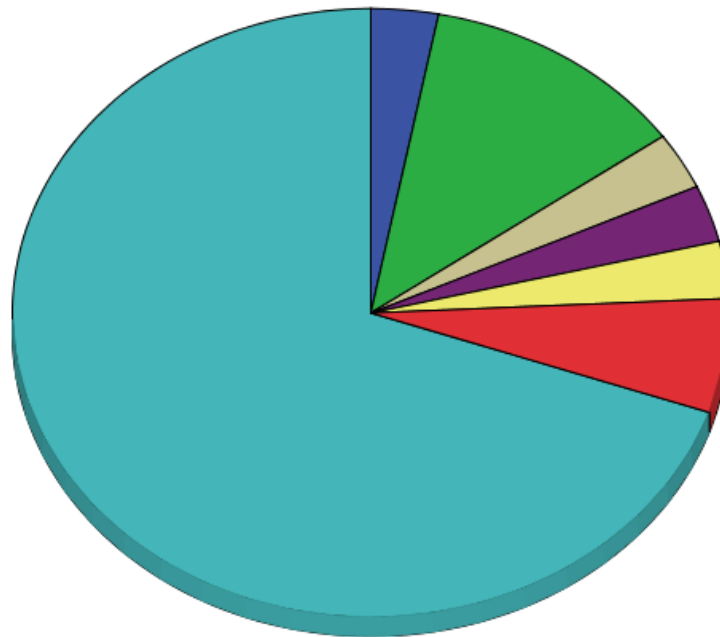
### Types de déploiement










Efficacité des AI	Types de déploiement									
	Présence/mise en garde seulement		Effet paralysant		Mode à sondes		Effet paralysant et mode à sondes		Total	
	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %
<span style="color: green;">■</span> Efficace	106	86,9 %	22	78,6 %	30	76,9 %	4	66,7 %	162	83,1 %
<span style="color: red;">■</span> Inefficace	16	13,1 %	6	21,4 %	9	23,1 %	2	33,3 %	33	16,9 %
Total	122	100,0 %	28	100,0 %	39	100,0 %	6	100,0 %	195	100,0 %



## Graphique 4 – Obstacles à l’atteinte de résultats efficaces



Obstacles	Fréquence	Pourcentage
 A l'extérieur des paramètres de distance	1	3.0
 Cible mobile	4	12.1
 Déviation (objet étranger)	1	3.0
 Défectuosité	1	3.0
 Vêtement	1	3.0
 Puissance insuffisante	2	6.1
 Sujet insensible aux effets (refus d'obtempérer une fois l'AI déployée)	23	69.7
Total	33	100.0

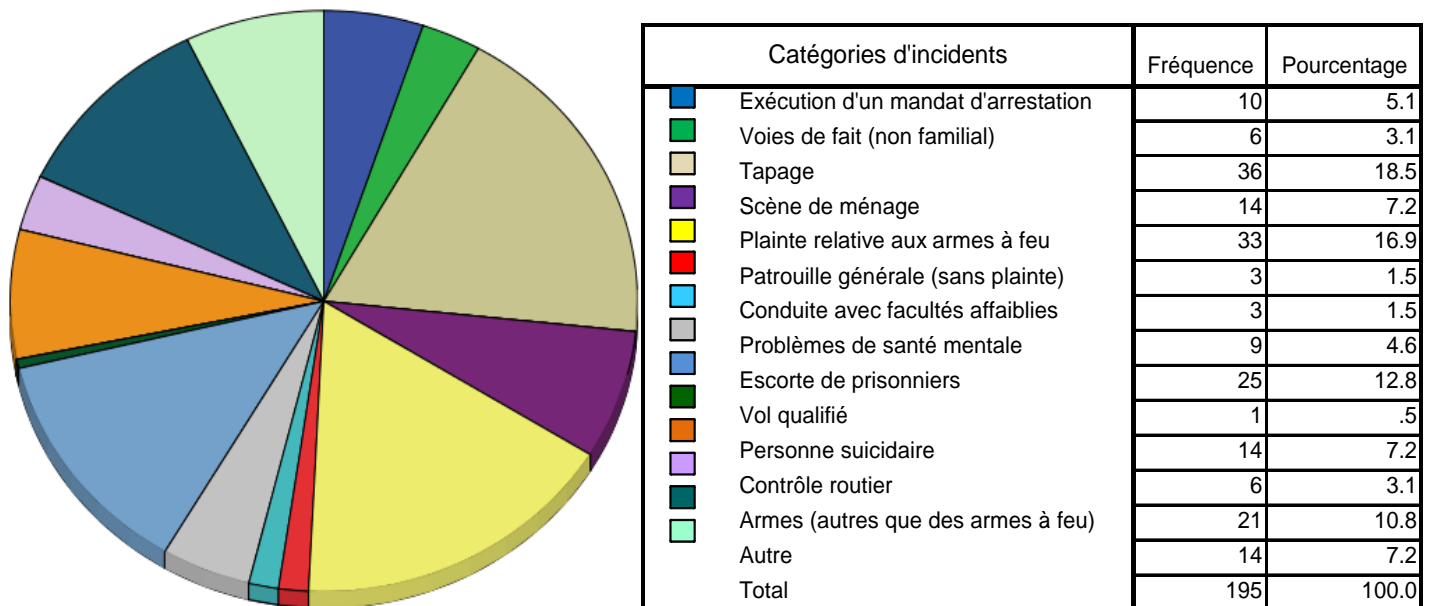
(Remarque : L'expression « résultat efficace » signifie que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le sujet.)



## Armes à impulsions – Catégories d’incidents

Le graphique 5 nous explique les catégories d’incidents dans lesquels s’inscrivent les appels de service qui ont entraîné le déploiement des AI. Il existe quinze catégories d’incidents qui peuvent entraîner l’intervention d’un agent ou son affectation sur les lieux d’un incident. Quoique les circonstances et les facteurs conjoncturels puissent évoluer en cours d’incident, la catégorie d’incident initiale pour laquelle on a reçu l’appel de service est celle que les agents doivent inscrire dans leur rapport.

**Graphique 5 – Catégories d’incidents**



(Remarque : La catégorie « autre » comprend les incidents qui ne constituent pas une catégorie d’incidents à proprement parler, comme les méfaits, l’introduction par effraction et les menaces.)



## Armes à impulsions – Comportements des sujets

Le graphique 6 concerne les comportements des sujets ayant fait l'objet d'un déploiement d'AI. Le graphique 7 associe les comportements des sujets au type de déploiement.

Pour le moment, la base de données sur les AI n'a pas de champ réservé aux comportements des sujets. Ce sont les renseignements tirés de l'exposé sommaire des faits dans les formulaires 3996 qui servent à établir le comportement des sujets. Toutefois, dans le rapport CSIA, les membres seront tenus de documenter le comportement du sujet. Le présent rapport a été élaboré à partir des renseignements provenant des 14 sites pilotes. La base de données des rapports CSIA a été mise en œuvre dans l'ensemble de la GRC le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Depuis, nous n'alimentons plus la base de données sur les AI.

Au cours de cette période de rapport, une AI a été utilisée sur trois sujets démontrant une résistance passive et sur quatre sujets ayant coopéré. Après avoir examiné tous les incidents, on a confirmé que la décision des agents d'avoir recours à leur AI s'appuyait sur leur perception d'une menace. Dans les sept incidents rapportés, l'agent a seulement dégainé et présenté l'AI. Les AI n'ont pas été actionnées ni en mode à effet paralysant ni en mode à sondes sur ces sujets. Les sept incidents sont survenus au cours des deux premiers mois de cette période de rapport et cinq d'entre eux ont eu lieu avant la mise en œuvre de la politique actuelle.

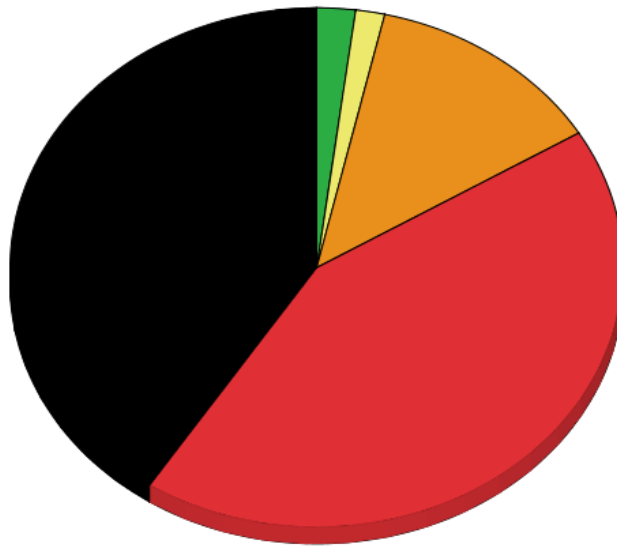
Lors de ces incidents, voici certains facteurs situationnels et indices de menaces qui ont aidé l'agent à formuler son évaluation du risque :






- le sujet était armé;
- l'agent connaissait le sujet, qui s'était montré combatif les trois soirs précédents;
- il y avait raison de croire que de nombreux suspects étaient armés;
- le sujet a déjà agressé un policier et a dit aux agents qu'il ne retournerait pas en prison.

Même si cette liste ne comporte pas tous les facteurs situationnels et les indices de menaces qu'on a perçus au moment d'évaluer le risque auquel le membre était exposé dans une situation particulière, on y présente un aperçu de l'ensemble des circonstances observées et perçues dans les cas où l'on a déployé une AI.



## Graphique 6 – Comportements des sujets



Comportements des sujets	Fréquence	Pourcentage
 Coopératif	4	2.1
 Résistant passif	3	1.5
 Résistant actif	24	12.3
 Combatif	84	43.1
 Décès ou blessure grave	80	41.0
Total	195	100.0



## Graphique 7 – Comportements des sujets associés aux types de déploiement

### Comportement des sujets



Types de déploiements	Comportements des sujets											
	Coopératif		Résistant passif		Résistant actif		Combatif		Décès ou blessure grave		Total	
	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %
Présence/mise en garde seulement	4	100.0%	3	100.0%	18	75.0%	46	54.8%	51	63.8%	122	62.6%
Effet paralysant	0	.0%	0	.0%	4	16.7%	18	21.4%	6	7.5%	28	14.4%
Mode à sondes	0	.0%	0	.0%	2	8.3%	16	19.0%	21	26.3%	39	20.0%
Effet paralysant et mode à sondes	0	.0%	0	.0%	0	.0%	4	4.8%	2	2.5%	6	3.1%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100.0%</b>	<b>3</b>	<b>100.0%</b>	<b>24</b>	<b>100.0%</b>	<b>84</b>	<b>100.0%</b>	<b>80</b>	<b>100.0%</b>	<b>195</b>	<b>100.0%</b>

## Armes à impulsions – Blessures des sujets

Le graphique 8 nous montre le genre de blessures subies par les sujets exposés au déploiement des AI.

Les blessures associées à l'utilisation des AI s'inscrivent dans les catégories suivantes :

- Pas de blessure;
- Blessures primaires mineures – comprennent les effets immédiats de l'utilisation des AI, tels des brûlures légères, des marques laissées par les sondes, des ecchymoses et coupures superficielles attribuables à une chute ou une empoignade physique avec la police;
- Blessures nécessitant des soins en consultation externe – situation où le sujet a reçu des soins médicaux à la suite du déploiement d'une l'AI;
- Blessures nécessitant l'hospitalisation – situation où la blessure associée à l'utilisation de l'AI a nécessité l'hospitalisation du sujet;
- Décès à proximité temporelle de l'usage de l'AI – décès suivant le déploiement de l'AI.

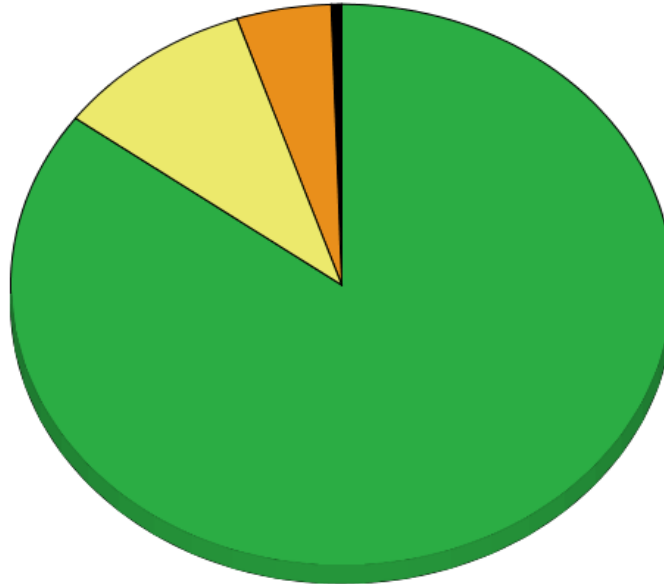
Le graphique 8 nous révèle que sur les 195 cas de déploiement d'une AI, 166 (85,1 %) des sujets n'ont subi aucune blessure, 19 (9,7 %) ont subi des blessures primaires mineures, 9 (4,6 %) ont nécessité des soins en consultation externe et un sujet est décédé après le déploiement de l'AI. Des neuf sujets ayant obtenu des soins en consultation externe, sept étaient des mesures de précaution pour faire vérifier la zone atteinte par les sondes. Parmi ces sept cas, un sujet a fait l'objet d'une surveillance par un médecin parce que son rythme cardiaque était élevé et a obtenu son congé de l'hôpital environ deux heures plus tard, et deux sujets ont été traités pour des blessures à la tête en raison d'une chute causée par le déploiement de l'AI (un sujet a subi une lacération au front et l'autre s'est évanoui après s'être cogné la tête sur le plancher). Ces neuf sujets ont subi des traitements et ont ensuite obtenu leur congé de l'hôpital pour être incarcérés.






En ce qui concerne le décès à proximité temporelle de l'usage d'une AI, il s'agissait d'un sujet qui avait adopté un comportement susceptible de causer la mort ou des blessures graves. Au cours de cet incident, un membre a tenté de maîtriser le sujet en déchargeant deux sondes, mais un autre membre avait déjà eu recours à une force meurtrière contre le sujet. Le sujet a reçu des soins médicaux dès qu'il a été maîtrisé. Il a fini par succomber à ses blessures à l'hôpital. Selon le rapport du coroner, le sujet est décédé d'une blessure par balle à l'abdomen.

Le graphique 9 nous montre la corrélation entre les blessures des sujets et leurs comportements déclarés.



**Graphique 8 – Blessures rapportées associées à l’utilisation des AI**



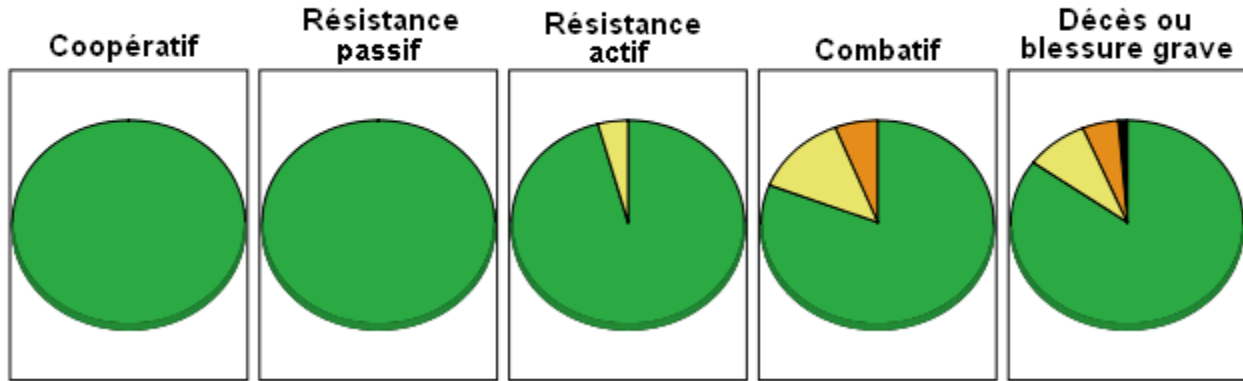
Blessures/traitement des sujets	Fréquence	Pourcentage
 Pas de blessure	166	85.1
 Blessures primaires mineures	19	9.7
 Soins en consultation externe	9	4.6
 Hospitalisation	0	.0
 Décès à proximité temporelle de l'usage de l'AI	1	.5
Total	195	100.0





## Graphique 9 - Blessures rapportées associées aux comportements des sujets

### Comportement des sujets



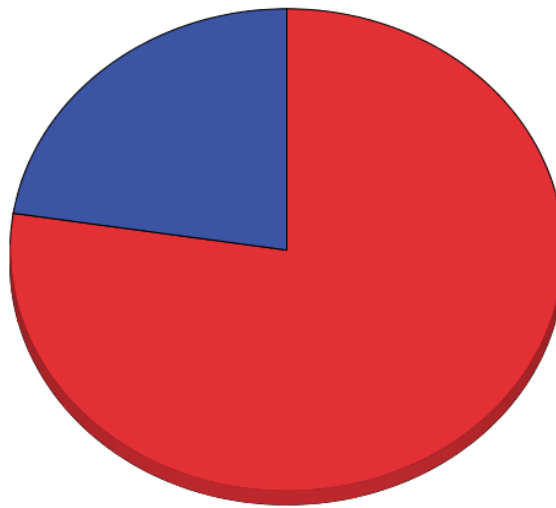
Blessures/traitement des sujets	Comportements des sujets											
	Coopératif		Résistant passif		Résistant actif		Combatif		Décès ou blessure grave		Total	
	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %	Nombre	Pourcent age %
<span style="color: green;">■</span> Pas de blessure	4	100.0%	3	100.0%	23	95.8%	68	81.0%	68	85.0%	166	85.1%
<span style="color: yellow;">■</span> Blessures primaires mineures	0	.0%	0	.0%	1	4.2%	11	13.1%	7	8.8%	19	9.7%
<span style="color: orange;">■</span> Soins en consultation externe	0	.0%	0	.0%	0	.0%	5	6.0%	4	5.0%	9	4.6%
<span style="color: red;">■</span> Hospitalisation	0	.0%	0	.0%	0	.0%	0	.0%	0	.0%	0	.0%
<span style="color: black;">■</span> Décès à proximité temporelle de l'usage de l'AI	0	.0%	0	.0%	0	.0%	0	.0%	1	1.3%	1	.5%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100.0%</b>	<b>3</b>	<b>100.0%</b>	<b>24</b>	<b>100.0%</b>	<b>84</b>	<b>100.0%</b>	<b>80</b>	<b>100.0%</b>	<b>195</b>	<b>100.0%</b>



## Armes à impulsions – Présence perçue d’alcool ou d’autres substances

Le graphique 10 fait état de la présence d’alcool ou d’autres substances soupçonnées chez le sujet. La présence d’alcool ou d’autres substances a été rapportée dans 141 incidents (77,4 % des cas) au cours de la période de rapport. Le pourcentage de 22,6 % de « non » ne signifie pas qu’il y avait absence d’alcool ou d’autres substances, mais que ces substances n’ont pas été détectées par l’agent lors de son interaction avec le sujet.

**Graphique 10 - Présence perçue d’alcool ou d’autres substances**



Présence d’alcool ou d’autres substances		Fréquence	Pourcentage
<span style="color: red;">■</span>	Oui	151	77.4
<span style="color: blue;">■</span>	Non	44	22.6
	Total	195	100.0

Approuvé par :  
 Insp. Dan SMITH  
 Off. resp. des Programmes opérationnels et de recours à la force  
 SPCA

Préparé par :  
 Serg. K. Beson  
 Cap. K. Lackie  
 Membre civil Simon Baldwin  
 Unité nationale sur le recours à la force  
 SPCA



## ANNEXE A

Province		Division		AI achetées par division		
				Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009		
		M26	X26	Total :		
OTTAWA	A	0	0	0		
T.-N.-L.	B	0	0	0		
Qué.	C	0	0	0		
Man.	D	0	3	3		
C.-B.	E	0	54	54		
Sask.	F	0	28	28		
T.N.-O.	G	0	1	1		
N.-É.	H	0	3	3		
N.-B.	J	0	8	8		
Alb.	K	0	62	62		
Î.-P.-É.	L	0	7	7		
Yn	M	0	0	0		
DG	N	0	0	0		
Ont.	O	0	5	5		
REGINA	DÉPÔT	0	0	0		
Nun.	V	0	0	0		
Total :		0	171	171		

Province		Division		AI éliminées par division		
				Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009		
		M26	X26	Total :		
C.-B.	E	1	3	4		
Alb.	K	0	1	1		
Total :		1	4	5		



## ANNEXE B

Région	Nombre de membres ayant suivi le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions (000028) entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2009	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2009	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	51			
Nord-Ouest	102			
Dir. gén.	14			
Centre	4			
Atlantique	6			
<b>Total :</b>	<b>177</b>			

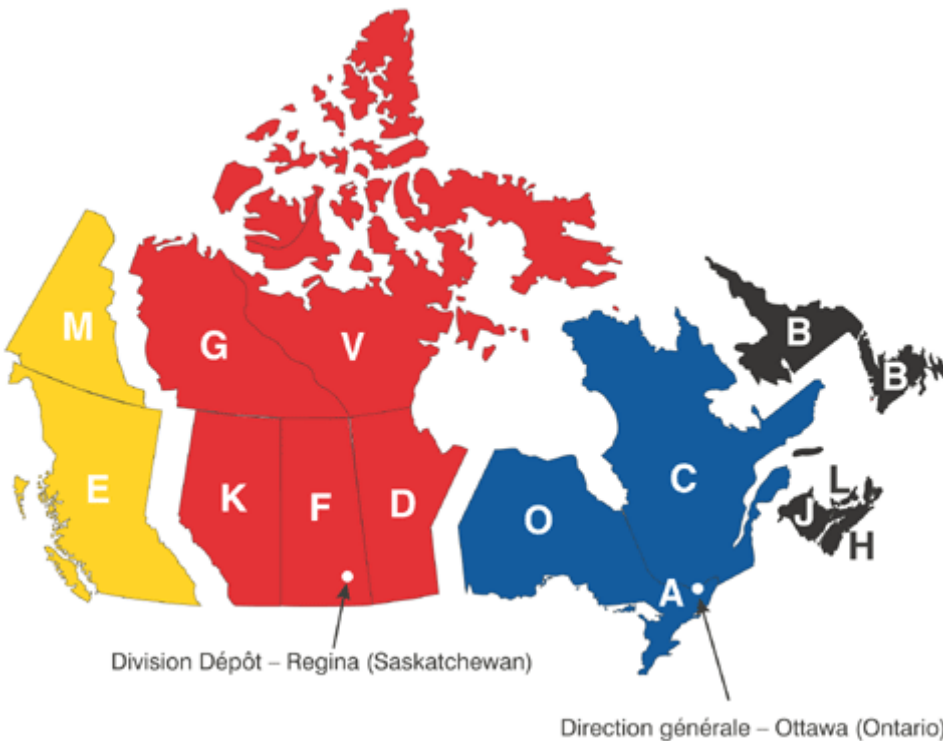
Région	Nombre de membres ayant renouvelé leur accréditation en maniement d'AI* (000279) entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2009	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2009	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	57			
Nord-Ouest	477			
Dir. gén.	51			
Centre	1			
Atlantique	86			
<b>Total :</b>	<b>672</b>			

\*Comprend les utilisateurs et les instructeurs, puisqu'il n'existe actuellement aucun cours de renouvellement d'accréditation des instructeurs.

Région	Nombre d'instructeurs ayant suivi le cours d'instructeur sur les AI (000029) entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2009	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2009	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	23			
Nord-Ouest	0			
Dir. gén.	0			
Centre	0			
Atlantique	0			
<b>Total :</b>	<b>23</b>			



## ANNEXE C



### Divisions

<b>DG</b> – Direction générale, Ottawa, Ontario	<b>H</b> – Nouvelle-Écosse
<b>A</b> – Ottawa, Ontario	<b>J</b> – Nouveau-Brunswick
<b>B</b> – Terre-Neuve	<b>K</b> – Alberta
<b>C</b> – Québec	<b>L</b> – Île-du-Prince-Édouard
<b>D</b> – Manitoba	<b>M</b> – Territoire du Yukon
<b>E</b> – Colombie-Britannique	<b>O</b> – Ontario
<b>F</b> – Saskatchewan	<b>T</b> – Dépôt
<b>G</b> – Territoires du Nord-Ouest	<b>V</b> – Nunavut